

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Direction Générale Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires

ARRETE N° DGAADT-2025-4

PORANT DESIGNATION DE CERTAINS MEMBRES ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER dite "CIAF5" COMPRENANT AMBRUS, BUZET-SUR-BAÏSE, MONTGAILLARD-EN-ALBRET, VIANNE ET XAINTRAILLES.

La Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne,

VU le livre 1er, titre II du livre I du Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.121-2 à L.121-9, R.121-1 à R.123-31,

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,

VU le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006 relatif aux procédures d'aménagement foncier rural,

VU le décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax entre Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), Saint-Jory (Haute-Garonne) et Saint-Vincent-de-Paul (Landes),

VU la délibération de la Commission Permanente n°7-04-02-C du 11 avril 2025 instituant une Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de Ambrus, Buzet-sur-Baïse, Montgaillard-en-Albret, Vianne et Xaintrailles.

VU la réponse du Centre national de la propriété forestière en date du 10 avril 2025 positionnant toutes les communes en zone forestière, et l'application de l'article L.121-5 du Code rural et de la pêche maritime qui en découle,

VU la désignation en date du 22 septembre 2025 par le Président du Tribunal judiciaire d'Agen, des Présidents titulaire et suppléant de la Commission intercommunale d'aménagement foncier,

VU la désignation en date du 10 septembre 2025 par le Directeur départemental des finances publiques de son représentant,

VU la désignation en date du 12 juin 2025 par l'Institut national de l'origine et de la qualité de sa représentante,

VU la délibération du Conseil Municipal de AMBRUS, en date du 24 juillet 2025, élisant des membres propriétaires de foncier non bâti, et désignant un représentant de la

commune ainsi que des membres propriétaires forestiers pour siéger au sein de la commission,

VU la délibération du Conseil Municipal de MONTGAILLARD-EN-ALBRET, en date du 18 juin 2025, élisant des membres propriétaires de foncier non bâti, et désignant un représentant de la commune ainsi que des membres propriétaires forestiers pour siéger au sein de la commission,

VU la délibération du Conseil Municipal de XAINTRAILLES, en date du 29 août 2025, élisant des membres propriétaires de foncier non bâti, et désignant un représentant de la commune ainsi que des membres propriétaires forestiers pour siéger au sein de la commission,

VU la délibération du Conseil Municipal de BUZET-SUR-BAÏSE, en date du 10 juillet 2025, élisant des membres propriétaires de foncier non bâti, et désignant un représentant de la commune ainsi que des membres propriétaires forestiers pour siéger au sein de la commission,

VU la délibération du Conseil Municipal de VIANNE, en date du 02 juillet 2025, élisant des membres propriétaires de foncier non bâti, et désignant un représentant de la commune ainsi que des membres propriétaires forestiers pour siéger au sein de la commission,

VU la proposition de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne en date du 31 octobre 2025 concernant la désignation des personnes qualifiées en matière de faune, de flore, et de protection de la nature et des paysages,

VU les réponses de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne en date des 29 août, 24 septembre et 10 octobre 2025 pour la désignation des représentants de la profession agricole,

VU la réponse de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne en date du 22 octobre 2025 pour la désignation des représentants des propriétaires forestiers, sur proposition du Centre national de la propriété forestière,

VU la délibération incomplète du 29 août 2025 de la Commune de XAINTRAILLES, en réponse au courrier du Département du 2 mai 2025 sollicitant l'élection des membres propriétaires de biens fonciers non bâties, et la désignation du représentant de la commune ainsi que des membres propriétaires forestiers,

VU la réponse incomplète de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne au courrier du Département en date du 2 mai 2025 pour la désignation des membres de la commission représentant la profession agricole et les membres représentant les propriétaires forestiers,

Considérant, selon l'article L121-3 du Code rural et de la pêche maritime, qu'à défaut de désignation complète des exploitants et des propriétaires par la Chambre d'agriculture, d'élection ou désignation complète des propriétaires par le conseil municipal, dans un délai de trois mois après leur saisine respective, la Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne procède à leurs désignations pour les postes vacants,

A R R È T E

ARTICLE 1 : Une Commission intercommunale d'aménagement foncier dite "CIAF5" est constituée sur les communes de AMBRUS, BUZET-SUR-BAÏSE, MONTGAILLARD-EN-ALBRET, VIANNE ET XAINTRAILLES.

ARTICLE 2 : La Commission intercommunale d'aménagement foncier dite "CIAF5" est composée comme suit :

1) Présidence de la commission

Titulaire :

Monsieur René GAMBART

Suppléant :

Monsieur Emmanuel CASSE

2) Représentants de la Présidente du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

Titulaire :

Madame Valérie TONIN

Suppléant :

Monsieur Ludovic BIASOTTO

3) Personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

Titulaires :

Désignés par la Chambre d'agriculture

Monsieur Thomas MOREAU

(Fédération de chasse du Lot-et-Garonne)

Suppléants respectifs :

Madame Julie D'ABZAC

(Fédération de chasse du Lot-et-Garonne)

Désignés par la Présidente du Conseil départemental

Monsieur Mathieu BEAUJARD

(EP Garonne)

Monsieur Julien DELANGE

(Albret Communauté)

Madame Claire BOSCUS

(EP Garonne)

Madame Déborah HELESCHEWITZ

(Albret Communauté)

4) Fonctionnaires désignés par la Présidente du Conseil départemental

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc GIORDANA

Madame Sandrine CHEVALIER

Suppléants respectifs :

Madame Bénédicte LAURENS

Madame Maéva LE JOUBIOUX

5) Délégué du Directeur des Finances publiques

Titulaire :

Monsieur Pierre BOSC

6) Représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Titulaire :

Madame Marie-Armelle FOURE

7) Représentants de la commune de AMBRUS :

7.a) Maire ou conseiller municipal de la commune de AMBRUS

Monsieur Christian LAFOUGERE

7.b) Propriétaires de foncier non bâti pour AMBRUS

Titulaires :

Monsieur Diégo VICO FERNANDEZ

Monsieur Nicolas BRUCH

Suppléante :

Madame Dorine CAPELLE

7.c) Exploitants agricoles pour AMBRUS

Titulaires :

Monsieur Christian BRUCH
Madame Stéphanie BERANGER-
SAUVAGE

Suppléant :

Monsieur Quentin FARINA

7.d) Propriétaires forestiers pour AMBRUS (collège communal) :

Titulaires :

Monsieur Pierre MAGNIONT
Monsieur Jean-Marie GAROSTE

Suppléants :

Madame Kathy ADAMSKI
Madame Gaëlle MARTIN

7.e) Propriétaires forestiers pour AMBRUS (collège Chambre d'agriculture) :

Titulaires :

Monsieur Robert CARRERE
Monsieur Didier LACHIZE

Suppléants :

Monsieur Claude LOUBATERY
Monsieur Jean-Yannis ROBERT

8) Représentants de la commune de MONTGAILLARD-EN-ALBRET :

**8.a) Maire ou conseiller municipal de la commune de MONTGAILLARD-EN-
ALBRET**

Monsieur Henri DE COLOMBEL

8.b) Propriétaires de foncier non bâti pour MONTGAILLARD-EN-ALBRET

Titulaires :

Monsieur Denis MIOSSEC
Monsieur Didier DAURENSAN

Suppléant :

Monsieur Jean-Pierre CAILLAU

8.c) Exploitants agricoles pour MONTGAILLARD-EN-ALBRET

Titulaires :

Monsieur Florian MIOSSEC
Monsieur Olivier AYGALENG

Suppléante :

Madame Véronique ROMAN DE MATTEI

**8.d) Propriétaires forestiers pour MONTGAILLARD-EN-ALBRET (collège
communal) :**

Titulaires :

Monsieur Christian OUSTEAU
Monsieur Anthony CHAMINADE

Suppléants :

Monsieur Jean-Pierre AYGALENG
Monsieur Jean-Marc BRUSTOLIN

**8.e) Propriétaires forestiers pour MONTGAILLARD-EN-ALBRET (collège
Chambre d'agriculture) :**

Titulaires :

Monsieur Gérard MOSER
Madame Emilie LUBIS

Suppléants :

Monsieur Philippe GIREMUS
Madame Josiane VELASCO

9) Représentants de la commune de XAINTRAILLES :

9.a) Maire ou conseiller municipal de la commune de XAINTRAILLES

Madame Michèle AUTIPOUT

9.b) Propriétaires de foncier non bâti pour XAINTRAILLES

Titulaires :

Madame Emilie BRUCH

Suppléant :

Monsieur David SEUBE

Madame Jeanine BESACCHI

9.c) Exploitants agricoles pour XAINTRAILLES

Titulaires :

Monsieur Pierre JESSE

Suppléante :

Madame Hélène COLOMBANO

Monsieur Franck LAFFINEUR

9.d) Propriétaires forestiers pour XAINTRAILLES (collège communal) :

Titulaires :

Monsieur Olivier AIROLA

Suppléants :

Monsieur Emmanuel CABANE

Monsieur Jérôme MOUCHET

Monsieur Pascal AIROLA

9.e) Propriétaires forestiers pour XAINTRAILLES (collège Chambre d'agriculture) :

Titulaires :

Madame Noëlle BALLEY

Suppléants :

Monsieur Christian WAHL

Monsieur Jean-Paul DUBOURDIEU

Monsieur Alex ANDURAN

10) Représentants de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE :

10.a) Maire ou conseiller municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE

Monsieur Pascal SANCHEZ

10.b) Propriétaires de foncier non bâti pour BUZET-SUR-BAÏSE

Titulaires :

Monsieur Philippe LABAT

Suppléant :

Monsieur Jean-Louis DELMOND

Madame Christine BOSC

10.c) Exploitants agricoles pour BUZET-SUR-BAÏSE

Titulaires :

Monsieur Walter MOSER

Suppléant :

Monsieur Arnaud CUGNIERE

Madame Claire CORREIA

10.d) Propriétaires forestiers pour BUZET-SUR-BAÏSE (collège communal) :

Titulaires :

Monsieur Didier CHAZALLON

Suppléants :

Monsieur Jean-Michel LAFFON

Monsieur Pierre-Jean BITAUBE

Madame Nathalie ROUSSILLE

10.e) Propriétaires forestiers pour BUZET-SUR-BAÏSE (collège Chambre d'agriculture) :

Titulaires :

Monsieur Christopher GUISIANO
Madame Nelly DE BORTOLI

Suppléants :

Monsieur Richard BENQUET
Madame Carole POZZAR

11) Représentants de la commune de VIANNE :

11.a) Maire ou conseiller municipal de la commune de VIANNE

Madame Laurence BENLLOCH

11.b) Propriétaires de foncier non bâti pour VIANNE

Titulaires :

Monsieur Jean-Luc TEYSSIER
Monsieur Pascal BERTRAND

Suppléant :

Monsieur Julien GIURIATO

11.c) Exploitants agricoles pour VIANNE

Titulaires :

Monsieur Eric POZZOLI
Madame Audrey CHASSENARD

Suppléant :

Monsieur Nicolas PERAIRE

11.d) Propriétaires forestiers pour VIANNE (collège communal) :

Titulaires :

Monsieur Vincent VAN GESTEL
Madame Valérie TAULET

Suppléants :

Monsieur Dimitri TONIN
Monsieur Jean-Paul GIURIATO

11.e) Propriétaires forestiers pour VIANNE (collège Chambre d'agriculture) :

Titulaires :

Madame Michèle BARRET
Monsieur Yves MARTY

Suppléants :

Monsieur Charles VERAY
Monsieur Philippe PROHON

ARTICLE 3 : La commission est complétée si besoin par toute personne dont il lui paraît utile de demander un avis.

Seront également présents à titre consultatif :

- Un représentant du maître d'ouvrage (SNCF Réseau)
- Un représentant de l'administration chargée du contrôle de l'opération.

ARTICLE 4 : Le secrétariat de la Commission sera assuré par un agent du Conseil départemental.

ARTICLE 5 : En application de l'article R.121-5 du Code rural et de la pêche maritime, la Commission intercommunale d'aménagement foncier aura son siège à la mairie de MONTGAILLARD-EN-ALBRET.

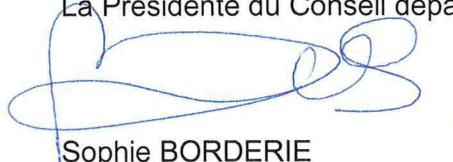
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de Lot-et-Garonne et affiché pendant 15 jours au moins à la mairie des communes de Ambrus, Buzet-sur-Baïse, Montgaillard-en-Albret, Vianne et Xaintrailles.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services Départementaux, le Payeur Départemental, Mesdames et Messieurs les Maires des communes précitées et le Président de la Commission intercommunale d'aménagement foncier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Agen, le 14 NOV. 2025

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE